

PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS

Par la C.A.S.A au profit de UNIVALOM, pour l'exercice de la compétence relative aux déchèteries et aux actions de communication

Entre

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, ayant son siège social à la mairie d'ANTIBES, Cours Masséna - 06600 ANTIBES, représentée par son Président Jean LEONETTI agissant au nom et pour le compte de ladite agglomération, et autorisée à signer le présent procès-verbal par une délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juin 2018,

Ci-après désignée : « la C.A.S.A »

D'une part,

Le Syndicat Mixte de Valorisation des Déchets Ménagers UNIVALOM ayant son siège social à ANTIBES, représenté par sa Présidente, Josette BALDEN, agissant au nom et pour le compte dudit Syndicat, et autorisée 29 juin 2018 à signer la présente convention par délibération n° 2018-23 du Comité Syndical en date du 29 juin 2018,

Et ci-après dénommé : Ci-après dénommé « UNIVALOM »

Et

D'autre part,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris en ses articles L.2224-13 relatif à la compétence collective et traitement des déchets des ménages et L.5216-5 et suivants relatifs aux communautés d'agglomération ;

Vu les statuts de la C.A.S.A en date du 15 novembre 2001 définissant notamment les compétences de plein droit exercées en lieu et place des communes membres, et modifiés par délibérations successives du Conseil Communautaire ;

Vu la délibération n°CC.106.04 du Conseil Communautaire en date du 26 juillet 2004 relative au transfert de la compétence traitement et évacuation des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Mixte du SIDOM, qui exerce ses compétences en matière de traitement et d'évacuation des déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n°CC.2011.034 relative à l'arrêt du Contrat Programme de Durée avec la Société agréée Eco-Emballages au profit du Contrat pour l'Action et la Performance Barème E signé par UNIVALOM. La C.A.S.A a fait le choix de conserver la gestion de la communication liée à la collecte sélective des emballages ménagers recyclables, ainsi que les ambassadeurs du tri chargés de la communication de proximité et de la sensibilisation de la population.

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte pour la Valorisation des déchets ménagers assimilés UNIVALOM en date du 23 juillet 2014, portant sur l'adhésion des Communautés d'Agglomérations des Pays de Lérins et du

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180706-CONV2018-03-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018

recyclables, ainsi que les ambassadeurs du tri chargés de la communication de proximité et de la sensibilisation de la population.

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte pour la Valorisation des déchets ménagers assimilés UNIVALOM en date du 23 juillet 2014, portant sur l'adhésion des Communautés d'Agglomérations des Pays de Lérins et du Pays de Grasse à UNIVALOM aux compétences obligatoires en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés et optionnelle en matière de déchèteries du Syndicat;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, pris en ses articles L.5721-6-1 et L.1321-1 et suivants fixant les modalités de la mise à disposition des biens dans le cadre d'un transfert de compétences ;

Vu la délibération n°CC.2018.073 du Conseil Communautaire de la C.A.S.A en date du 9 avril 2018 relative à l'adhésion de la C.A.S.A à la compétence optionnelle relative aux déchèteries à UNIVALOM ;

Vu la délibération n°CC.2018.072 du Conseil Communautaire de la C.A.S.A en date du 9 avril 2018 relative à l'approbation de la convention relative à la répartition financière des actions de communication entre la C.A.S.A et UNIVALOM jusqu'au transfert effectif desdites actions de communication ;

Vu la délibération du Conseil Syndical de UNIVALOM en date du 10 avril 2018 relative à l'approbation de la convention relative à la répartition financière des actions de communication entre la C.A.S.A et UNIVALOM jusqu'au transfert effectif desdites actions de communication ;

Vu la délibération n°2018.13 du Conseil Syndical de UNIVALOM en date du 10 avril 2018 approuvant la demande de la C.A.S.A à l'adhésion à la compétence optionnelle relative aux déchèteries ;

### **Préambule**

En application de l'article L.5721-6-1 et L.1321-1 et suivants du même C.G.C.T, un transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition, à titre gratuit, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Ces dispositions prévoient également que cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la C.A.S.A et UNIVALOM.

Au vu de ces dispositions, est ainsi établi le présent procès-verbal de mise à disposition de biens, par la C.A.S.A au profit de UNIVALOM, pour l'exercice de ladite compétence.

**Il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 : Situation juridique des biens mis à disposition**

Les biens mis à disposition restent propriété de la C.A.S.A.

#### **Article 2 : Désignation et consistance des biens mis à disposition et transfert des marchés**

La C.A.S.A met à disposition d'UNIVALOM pour l'exercice de la compétence relative aux déchèteries et aux actions de communication, les biens suivants :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180706-CONV2018-03-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018

## Les biens immobiliers et mobiliers suivants :

### - 2.1 Déchèterie d'Antibes, ZI des Trois Moulins

La déchèterie d'une surface de 6 000 m<sup>2</sup>, lieu-dit LES TROIS MOULINS est sur la parcelle n°353 d'une surface de 55 570 m<sup>2</sup>, section AH du cadastre de la commune d'Antibes. Elle est propriété de la commune d'Antibes. La déchetterie est entièrement clôturée et dispose de deux portails entrant/ sortant à double vantaux de 7 m

Elle est constituée de :

- 10 quais de déchargement avec garde-corps en béton fixes ou métalliques avec 10 bennes et 10 panneaux de signalisation verticale pour indiquer les flux
- une aire à végétaux de 150 m<sup>3</sup>
- une aire à gravats de 50 m<sup>3</sup>
- Un caisson de 20 m<sup>3</sup> pour les pneumatiques
- Deux caissons de 20 m<sup>3</sup> pour les DEEE
- 1 abri de 10 m<sup>2</sup> pour les DDS
- 1 benne de 12 m<sup>3</sup> pour le stockage des bouteilles de gaz
- D'un abri maçonné de 3 m<sup>2</sup> sur le quai supérieur
- 1 cuve à huile de vidange de 1m<sup>3</sup>
- 1 cuve enterrée à huile de friture de 5m<sup>3</sup>
- De deux ponts bascule : un d'entrée de 9 m de marque MICROMEGA avec indicateurs de pesage intégrés à la borne et un pont de sortie de 18 m de marque MICROMEGA avec indicateurs de pesage intégrés à la borne
- De deux bornes de marque PRECIA MOLEN type BI 300 avec lecteur de badge en entrée et sortie avec imprimante thermique
- De quatre barrières MIAMI au niveau des deux ponts
- De trois lampadaires en périphérie du site
- D'une structure modulaire faisant office de local gardien de 12 m<sup>2</sup>. Cet espace dispose de deux PC, d'un téléphone fixe et d'une imprimante multifonction
- D'une structure modulaire de 30 m<sup>2</sup> à usage de vestiaire avec 12 vestiaires métalliques à double compartiment, deux douches, un espace sanitaire avec WC, urinoir et lavabo, un lave-linge et un sèche-linge.
- D'une structure modulaire de 25 m<sup>2</sup> avec un espace cuisine de 21 m<sup>2</sup> et un local technique de 4 m<sup>2</sup>. L'espace cuisine dispose d'un frigo top et d'un micro-ondes.
- D'une borne à incendie
- D'un décanteur/débourbeur
- D'une fosse septique
- D'un souffleur électrique

### - 2.2 Déchèterie de Vallauris, Chemin des Tuilières

La déchèterie d'une surface de 3500 m<sup>2</sup> au sein de la parcelle n°45, lieu-dit LES TUILIERES du cadastre de la commune de Vallauris. La parcelle n°45, section AB d'une surface totale de 6 960 m<sup>2</sup>, est propriété de la

commune de Vallauris.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180706-CONV2018-03-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018

La déchetterie est entièrement clôturée et dispose d'un portail entrant/sortant coulissant de 5 m.

Elle est constituée de :

- 8 quais de déchargement avec garde-corps en béton fixes ou métalliques coulissants avec 14 bennes et 8 panneaux de signalisation verticale pour indiquer les flux
- une aire à végétaux de 350 m<sup>3</sup>
- Un caisson de 30 m<sup>3</sup> pour les pneumatiques
- Deux caissons de 30 m<sup>3</sup> pour les DEEE
- 1 abri de 10 m<sup>2</sup> pour les DDS
- 1 benne retournée de 25 m<sup>3</sup> pour le stockage sécurisé des bouteilles de gaz et les extincteurs
- D'un abri maçonné de 3 m<sup>2</sup> sur le quai supérieur
- 1 cuve à huile de vidange de 1m<sup>3</sup>
- De deux ponts bascule d'entrée et de sortie de 9 m de marque PRECIA MOLEN avec indicateurs de pesage intégrés à la borne
- De deux bornes de marque PRECIA MOLEN type BI 300 avec lecteur de badge en entrée et sortie avec imprimante thermique
- De quatre barrières MIAMI au niveau des deux ponts
- De deux lampadaires sur mâts de 10 m en périphérie du site
- D'une borne à incendie
- D'un décanteur / débourbeur
- D'un bassin de rétention à ciel ouvert
- D'un local gardien maçonné de 38 m<sup>2</sup> constitué : d'un espace de travail de 18 m<sup>2</sup>, un WC handicapé de 4 m<sup>2</sup>, deux douches de 1.5 m<sup>2</sup>, un espace cuisine de 9 m<sup>2</sup> avec frigo top, micro-ondes, machine à laver et sèche-linge et un local technique de 4 m<sup>2</sup>. L'espace de bureau dispose de deux PC, d'un téléphone fixe et d'une imprimante multifonction
- D'une structure modulaire de 12 m<sup>2</sup> à usage de vestiaire avec 11 vestiaires métalliques à double compartiment
- D'un souffleur électrique

### - 2.3 Déchèterie de Valbonne, 461 chemin de la Veyrière

La déchèterie a une surface de 2 700 m<sup>2</sup> environ au sein des parcelles n°585 ; 36 ; 34 et 588, section BX, lieu-dit PEIJEAN du cadastre de la commune de Valbonne. Les parcelles représentent une surface totale de 16 114 m<sup>2</sup> et sont la propriété de la commune de Valbonne.

La déchèterie est entièrement clôturée et dispose d'un portail entrant coulissant de 5 m et d'un portail sortant à double vantaux de 5 m.

Elle est constituée de :

- 6 quais de déchargement avec garde-corps métallique fixes ou coulissants avec 6 bennes et 7 panneaux de signalisation verticale pour indiquer les flux
- une aire à végétaux de 200 m<sup>3</sup>
- Un bassin de rétention enterré des eaux pluviales de 170 m<sup>3</sup>
- Un débourbeur/séparateur à hydrocarbure
- Une borne à incendie
- 2 abris de 12 m<sup>2</sup> pour les DDS

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180706-CONV2018-03-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018

- 1 abri de 12 m<sup>2</sup> pour les DEEE
- Une armoire en polyéthylène pour le stockage temporaire des déchets dangereux de 2m<sup>3</sup>
- 1 benne retournée de 25 m<sup>3</sup> pour le stockage sécurisé des bouteilles de gaz et les extincteurs
- 1 abri pour les pneumatiques
- D'un abri jardin en bois de 3 m<sup>2</sup> sur le quai supérieur
- 1 cuve à huile de vidange de 1m<sup>3</sup>
- De deux ponts bascule d'entrée et de sortie de 9 m de marque ADEMI avec répéteurs de poids, indicateurs de pesage
- De deux bornes de marque ADEMI avec lecteur de badge en entrée et sortie avec imprimante thermique
- De quatre barrières MIAMI au niveau des deux ponts
- De quatre lampadaires en périphérie du site
- De 2 caméras au niveau du pont de sortie avec écran de visualisation dans le local gardien
- D'un local gardien maçonné de 18m<sup>2</sup> (un espace de travail de 15 m<sup>2</sup> et un WC /vestiaire de 3 m<sup>2</sup>). Cet espace dispose de deux PC, d'un téléphone fixe et d'une imprimante multifonction
- D'une structure modulaire de 20m<sup>2</sup> à usage de vestiaire/sanitaire /espace de repos avec : un WC de 2m<sup>2</sup>, une douche de 2 m<sup>2</sup>, un vestiaire de 6 m<sup>2</sup> et une salle de repos de 10 m<sup>2</sup>
- La salle de repos dispose d'une machine à laver, d'un sèche-linge, d'un micro-ondes
- Le vestiaire dispose de 5 vestiaires métalliques à double compartiment
- D'un souffleur électrique

#### - 2.4 Déchèterie La Colle Sur Loup, 62, Boulevard Alex Roubert, Quartier Montmeuille

La déchèterie a une surface de 2 020 m<sup>2</sup> environ au sein des parcelles n°44 et 48, section BO, du cadastre de la commune de La Colle sur Loup. La déchèterie est entièrement clôturée et dispose d'un portail entrant/sortant à double vantaux de 5 m.

Elle est constituée de :

- 5 quais de déchargement avec garde-corps en béton fixes ou métalliques ouvrant avec 7 bennes et 7 panneaux de signalisation verticale pour indiquer les flux
- Un bassin de rétention enterré des eaux pluviales de 65m<sup>3</sup>
- Un déboureur/séparateur à hydrocarbure
- Une borne à incendie
- 1 abri de 12 m<sup>2</sup> pour les DDS
- 2 bennes retournées de 25 m<sup>3</sup> pour le stockage sécurisé des DEEE
- 1 cuve à huile de vidange de 1m<sup>3</sup>
- Un pont bascule d'entrée et de sortie de 9 m de marque PRECIA MOLEN avec répéteurs de poids, indicateurs de pesage
- Une borne BI 300 de marque PRECIA MOLEN avec lecteur de badge en entrée et sortie avec imprimante thermique
- 3 barrières ERO au niveau du pont et de l'entrée du site
- De six lampadaires en périphérie du site
- D'un local maçonné de 32 m<sup>2</sup> constitué d'un espace de travail de 6 m<sup>2</sup> (avec deux PC, un téléphone fixe et une imprimante multifonction), d'un WC femme de 3 m<sup>2</sup>, d'un espace douche/vestiaire femme de 7 m<sup>2</sup>, d'un coin repas de 8 m<sup>2</sup> (avec frigo top et micro-ondes), d'un local technique de 8 m<sup>2</sup>

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180706-CONV2018-03-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018

- D'une structure modulaire de 10m<sup>2</sup> à usage de vestiaire/sanitaire homme avec un WC de 3 m<sup>2</sup>, une douche de 2 m<sup>2</sup>, un vestiaire de 5 m<sup>2</sup>. Le vestiaire dispose d'une machine à laver, d'un sèche-linge et de 3 vestiaires métalliques à double compartiment
- D'un souffleur électrique.

- **2.5 Déchèterie de Cipières Route de Grasse, Lieu-dit Collet de la Croix**

La déchèterie a une surface de 1600 m<sup>2</sup> environ au sein de la parcelle n°E802, du cadastre de la commune de Cipières. La déchèterie est entièrement clôturée et dispose d'un portail entrant/sortant à double vantaux de 5 m.

Elle est constituée de :

- 4 quais de déchargement avec garde-corps en béton fixes ou métalliques ouvrant avec 4 bennes et 4 panneaux de signalisation verticale pour indiquer les flux
- Un déboureur/séparateur à hydrocarbure
- Une borne à incendie
- D'une citerne de 30 m<sup>3</sup> pour la lutte contre l'incendie
- 1 abri de 12 m<sup>2</sup> pour les DDS
- Un abri de 10 m<sup>2</sup> pour les pneus
- Un abri de 10 m<sup>2</sup> pour les DEEE
- 1 cuve à huile de vidange de 1m<sup>3</sup>
- De deux lampadaires en périphérie du site
- D'une structure modulaire de 15m<sup>2</sup> à usage de bureau avec un ordinateur, une imprimante multifonction un téléphone fixe.

- **2.6 Déchèterie de Bezaudun -les-Alpes, Route de Coursegoules, intersection avec le chemin de Villeplaine**

La déchèterie a une surface de 1 500 m<sup>2</sup> environ. Elle est constituée de :

- 4 zones de déchargement bétonnées au sol avec 4 bennes
- De deux portails entrée et sortie à double vantaux de 5 m. Le site est entièrement clôturé.
- Une micro station d'épuration
- Une structure modulaire de 15m<sup>2</sup> constituée d'un espace de travail de 10 m<sup>2</sup>, d'un WC de 2 m<sup>2</sup>, d'une douche/ vestiaire de 3 m<sup>2</sup>. Cet espace dispose d'un téléphone fixe, d'un dispositif portatif d'alerte travailleur isolé, d'un copieur.

- **2.7 Déchèterie de Roquefort les Pins, RD 2085, lieu-dit Château Mougins**

La déchetterie est implantée sur les parcelles n°4 et 24 de la section CZ de la commune de Roquefort les Pins.

La déchèterie d'une surface de 4 500 m<sup>2</sup> est entièrement clôturée et dispose d'un portail entrant/sortant à double vantaux de 5 m.

Elle est constituée d'une structure modulaire en béton de plus de 560 m<sup>2</sup> avec garde-corps métalliques

- 8 quais de déchargement avec 8 panneaux de signalisation verticale pour indiquer les flux

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180706-CONV2018-03-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018

- Un espace sous quai de 20 m<sup>3</sup> pour les DDS
- Un espace sous quai 50 m<sup>2</sup> pour les DEEE
- Un espace sous quai 10 m<sup>3</sup> pour les pneumatiques
- 1 cuve à huile de vidange de 1m<sup>3</sup>
- Un bassin de rétention enterré des eaux pluviales de 200 m3
- Un déboureur/séparateur à hydrocarbure
- Une borne à incendie
- De deux ponts bascule d'entrée et de sortie de 9 m de marque ADEMI avec répéteurs de poids, indicateurs de pesage
- De deux bornes de marque ADEMI avec lecteur de badge en entrée et sortie avec imprimante thermique
- De quatre barrières BCA au niveau des deux ponts
- D'un local gardien climatisé de 15 m<sup>2</sup> avec deux ordinateurs, une imprimante multifonction et un téléphone fixe
- Un local de vie climatisé de 26 m<sup>2</sup> avec un espace détente restauration de 15 m<sup>2</sup> environ et deux espaces vestiaire/sanitaire homme et femme de 5.5m<sup>2</sup> chacun
- Le local de vie dispose d'une machine à laver, d'un sèche-linge, d'un micro-ondes et d'une cafetière
- Le vestiaire dispose de 3 vestiaires métalliques à double compartiment
- D'un souffleur électrique

### Les biens mobiliers suivants

#### Pour les déchetteries :

Immatriculation	Véhicule	Site d'affectation	Carburant	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation
2515217	Tractopelle JCB 4 CX	Déchetterie Antibes	Gasolil	12/01/2018
1417564	Tractopelle VOLVO BL71B	Déchetterie de Roquefort	Gasolil	17/12/2013
2445959	Tractopelle JCB 5CXWM	Déchetterie de Vallauris	Gasolil	15/03/2016
DPH02896	Tractopelle CAT 428 E2	Réserve	Gasolil	05/09/2011
2269902	Tractopelle JCB 3 CX	Déchetterie Valbonne	Gasolil	16/12/2014
DPH03300	Tractopelle CAT 428 E2	Déchetterie de La Colle sur Loup	Gasolil	17/01/2012
28LM03675	Pelle NEW HOLLANDMH 2.6	Déchetterie de Bezaudun	Gasolil	24/06/2009
N5GH03142	Tractopelle CASE 695 SR	Déchetterie de Cipières	Gasolil	20/06/2005
CF 722 BZ	Peugeot 107	Responsable d'unité déchetteries	Essence	11/05/2012

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180706-CONV2018-03-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018

**Pour les actions de communication :**

Immatriculation	Véhicule	Affectation	Carburant	Date 1 <sup>er</sup> mise en circulation
CW843PW	PEUGEOT 107	Responsable d'unité	Essence	04/07/2013
ER739XY	RENAULT KANGOO	Ambassadeur de tri	ELECTRIQUE	09/11/2017
ES587PR	RENAULT KANGOO	Ambassadeur de tri	ELECTRIQUE	08/12/2017
EE071GP	RENAULT KANGOO	Ambassadeur de tri	Gasoil	28/07/2016
AH372KN	RENAULT KANGOO	Ambassadeur de tri	Gasoil	17/12/2009
AH366KN	RENAULT KANGOO	Ambassadeur de tri	Gasoil	17/12/2009
CY132LN	RENAULT TRAFIC	Agent logistique	Gasoil	10/09/2013
DM685QA	CITROEN JUMPY	Agent logistique	Gasoil	08/06/2007

**Les marchés suivants :**

- **Marché n°2017-316 Fourniture et pose d'une déchèterie modulaire à Roquefort les Pins**
  - Titulaire : SAS MODULO BETON
  - Montant total du marché : 457 284€HT
  - Notification le 11 décembre 2017
  
- **Marché n°2017-333 Maintenance du Système de pesées dans les déchèteries communautaires**
  - Titulaire : SARL PROVENCE PESAGE AUTOMATISMES
  - Durée : annuelle reconductible 3 fois pour une période d'un an
  - Notification : 12 janvier 2018
  
- **Marché n°2016-164 Maintenance et développement du logiciel de gestion des déchèteries de la C.A.S.A**
  - Titulaire : SAS TRADIM
  - Durée : annuelle reconductible 3 fois pour une période d'un an
  - Notification : 22 juin 2016
  
- **Marché n°2017-047 Maintenance entretien et réparation des sites techniques de la Direction Envinet de la C.A.S.A**
  - Titulaire : SAS RUVALOR
  - Durée : annuelle reconductible 3 fois pour une période d'un an
  - Notification : 28 décembre 2017
  
- **Marché n°2015-340 Entretien et réparation d'engins de chantier de différentes marques**
  - Titulaire : SAS BERGERAT MONNOYEUR
  - Durée : annuelle reconductible 3 fois pour une période d'un an
  - Notification : 14 janvier 2016

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180706-CONV2018-03-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018



### **Les conventions suivantes :**

- Convention C.A.S.A - S.M.E.D d'autorisation d'accès pour les habitants de Roquesteron-Grasse à la déchetterie de Roquesteron
- Convention C.A.S.A - S.M.E.D d'autorisation d'accès à la déchetterie de Saint Vallier pour les Habitants de Caussols et du Hameau de la Malle de la commune de Bar sur Loup
- Convention C.A.S.A – Métropole Nice Cote d'Azur pour l'accès des habitants de Tourrettes sur Loup à la déchetterie de Vence
- Convention C.A.S.A - Commune d'Antibes pour l'accès aux stations de carburant et de lavage
- Convention C.A.S.A – Commune de Valbonne pour l'accès à la station de carburant du CTC du Centre Technique Municipal

### **Article 3 : Etat général des biens mis à disposition**

Les biens mis à disposition présentent un état général qui n'appelle aucune observation particulière.

Lors de la mise à disposition effective des biens, un état des lieux sera établi et servira de base pour l'état des lieux de restitution des biens.

### **Article 4 : Droits et obligations**

La remise des biens a lieu à titre gratuit.

UNIVALOM bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, sauf le pouvoir d'aliéner les biens, conformément aux articles L. 1321-1 et suivants du CGCT.

### **Article 5 : Durée**

La durée du présent procès-verbal de mise à disposition est illimitée.

Toutefois, en cas de reprise de la compétence par la C.A.S.A, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, d'une réduction de compétence de UNIVALOM ou en cas de dissolution de UNIVALOM, la C.A.S.A recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur lesdits biens.

### **Article 6 : Assurance**

En application de l'article L.5721-6-1 et L.1321-1 et suivants du même C.G.C.T, un transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition, à titre gratuit, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence.

L'assurance des biens mis à disposition ne relève plus de la C.A.S.A à compter du transfert effectif. Il appartient donc à UNIVALOM de souscrire toutes les Polices d'Assurances nécessaires.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180706-CONV2018-03-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018

**Article 7 : Litiges**

Pour toute difficulté d'application du présent procès-verbal et en cas de litiges, la C.A.S.A et UNIVALOM conviennent que ceux-ci feront l'objet d'une tentative de conciliation par un expert désigné d'un commun accord avant tout recours contentieux.

A défaut de conciliation, ces dernières conservent la faculté de soumettre leur litige à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nice

Fait à Sophia Antipolis, le 6 juillet 2018.

En deux exemplaires originaux

Le Président de la C.A.S.A

  
Jean LEONETTI



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

La Présidente de UNIVALOM

  
Josette BALDEN



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180706-CONV2018-03-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2018  
Date de réception préfecture : 30/07/2018